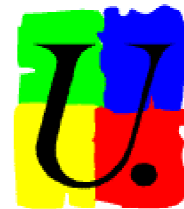




Jeudi 21 mai 2015  
Supplément N° 88

# TRAVERSES

## UNITAIRES



La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

Rédaction : M-Ch BASTIEN et le SN  
Directeur de publication : J-L DUC  
Impression : EPA (photocopies)  
Adhésion / Abonnement : Didier HUDE  
Dépôt Légal : mai2015  
N° CPPAP: N° 0715 S 07415  
N° SSN: N° 126063694  
8 place de la gare de d'état  
CPn°8 44276—Nantes cedex 2  
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN

**P**

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## 26<sup>e</sup> CONGRÈS EPA/FSU NOIRMOUTIER – LE VIEIL (Vendée) – 30 juin au 2 juillet 2015

**Editorial : DE L'AIR !**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

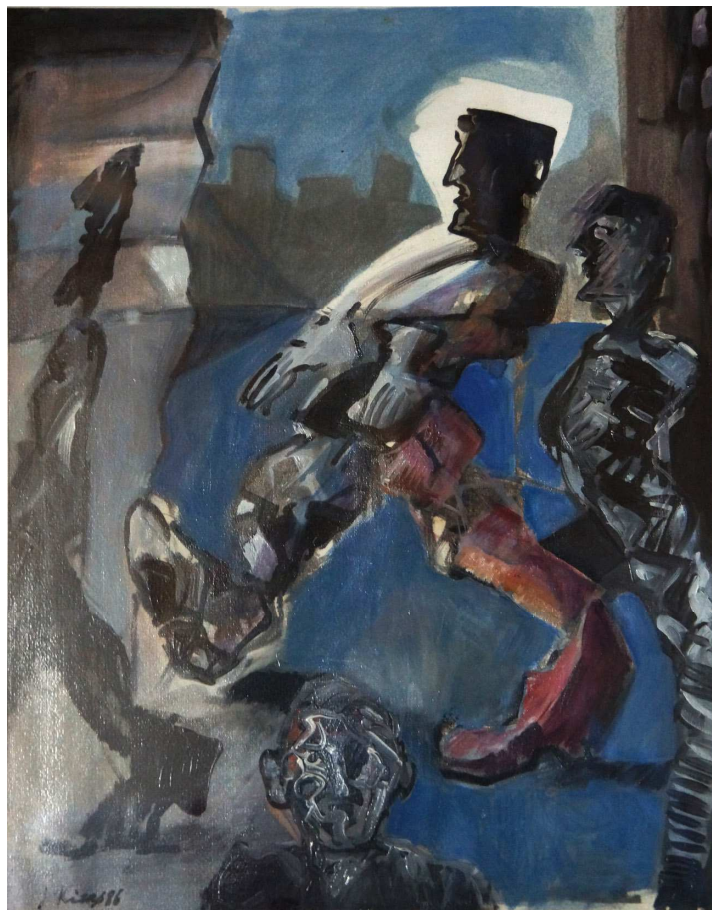
**RAPPORT D'ACTIVITE  
2013-2015**

**RAPPORT DE TRÉSORERIE  
2013-2014**

**DISPOSITIONS FINANCIÈRES  
annexées au règlement intérieur**

**MOTION D'ORIENTATION**

**EPA FSU Fiche syndicalisation**  
Contacter EPA



Nous étouffons des politiques d'austérité pour les plus nombreux et de prospérité pour les actionnaires et les joueurs de Monopoly social libéral. Les collectivités locales sont étouffées par les politiques choisies par le gouvernement et de fait, les services publics aussi. Pour financer le pacte de responsabilité, le gouvernement s'est fiancé à la pure ébène de la doxa patronale. L'hôpital, les services publics, la sécurité sociale, la fonction publique territoriale et d'Etat doivent subir la coupe de près de 60 milliards d'euros d'ici 2017. Pendant ce temps-là le CAC 40 s'envole, les dividendes versés à l'actionariat ont atteint des records en France en 2014.

La loi Macron s'inscrit dans cette logique libérale décomplexée. D'ailleurs le ministre le reconnaît lui-même : « il faut façonner un capitalisme à l'image de nos ambitions » (tribune du Monde le 24/04/15). Les salariés du commerce ne sont pas les seules cibles de la pensée unique désormais

ouvertement partagée entre les droites politiques et le régime social libéral au pouvoir. Avec la loi Macron et plusieurs pans de la loi Rebsamen en gestation, c'est le code du travail qui s'effiloche. Aujourd'hui les salariés du secteur de droit commun boivent la tasse et demain ce seront, de défaites en défaites, ceux des fonctions publiques qui subiront l'alignement sur le moins disant social au service de la mise en concurrence mondialisée.

La loi Macron a un relent de « travailler plus pour gagner plus ». Toutes proportions gardées, mais en parfait parallélisme, c'est ce qui arrive à nos collègues administratives de la fonction publique lorsqu'elles font le choix contraint de changer de corps statutaire pour des indemnités améliorées contre du temps de travail augmenté.

Aujourd'hui, sur la lancée de la politique droite décomplexée initiée en 2007 à l'Elysée, c'est au final le socle républicain qui souffre et se fissure. La République s'efface derrière le grand marché transatlantique. La République n'intègre plus et ses valeurs solidaires fortes sont taxées d'obsolescence au nom d'une modernité d'accompagnement qui n'épargne pas les syndicats, la CFDT en tête, à Jeunesse et Sports comme ailleurs.

La réforme territoriale en cours, qui va recomposer les régions, retravailler les compétences, n'est pas faite pour rapprocher les élus du peuple dans leurs lieux de décision. Elle sert la mise concurrence voulue par l'Europe. Ce sera d'ailleurs ce qui fera qu'à terme les régions qui cette fois-ci ont échappé au mariage forcé, y passeront la prochaine fois. Elles auront compris qu'elles perdent en compétitivité et en produit intérieur brut.

Dans ce contexte l'emploi souffre, dans le public et le privé. Les salaires stagnent. Le chômage est terrible et continue de progresser dans une croissance anémiée qui n'a repris faiblement que grâce à la baisse du prix du pétrole et un accord international pour réduire la valeur de l'euro face au dollar.

Notre congrès va devoir analyser sans fard l'incapacité du syndicalisme à enrayer ce qui se révèle un délabrement social. La FSU ne sera pas indemne des critiques mais au moins elle a le mérite de vouloir s'opposer aux régressions en cours. Nous n'avons pas le choix. Nous devons agir et résister là où nous sommes et surtout savoir fédérer nos luttes avec d'autres, éveiller les consciences sur un scénario catastrophe où les deux régimes politiques présidentiels depuis 2007 porteraient une responsabilité majeure en cas d'avènement du F Haine.

D. Hude



**Dormons tranquilles,  
nos élus de finance veillent pour nous**

# 26E CONGRÈS EPA/FSU - NOIRMOUTIER (VENDÉE)

## 30 JUIN AU 2 JUILLET 2015

### Proposition d'ordre du jour

L'ordre du jour sera définitivement arrêté par le congrès le jour de son ouverture.

<b>Dimanche 28 juin :</b>	<b>à partir de 18h 00</b>	Accueil des délégués et stagiaires, dîner en commun
	<b>20h 00</b>	<b>Secrétariat national</b>
<b>Lundi 29 juin :</b>	<b>9 h 30 à 17h 30</b>	<b>Stage syndical : Le fonctionnement des CT et CHSCT</b>
	<b>18h 00-20h 00</b>	<b>pêche à pied au passage du Groix</b>
<b>Mardi 30 juin</b>	<b>9h 00</b>	<b>Ouverture du congrès</b>
		<b>Vérification des mandats :</b>
		<b>Adoption de l'ordre du jour</b>
		Complément rapports d'activité et trésorerie
	<b>11h 15 à 12h 30</b>	Contributions des sections régionales
		<b>Votes des rapports</b>
	<b>14h 00 à 16h 30</b>	<b>Présentation et débat d'orientation</b> + élection secrétariat national et débat sur l'organisation et les moyens du syndicat.
	<b>17h 00 à 18h 30</b>	<b>Situation des personnels du secteur de droit commun dans EPA</b>
	<b>20h 30 à 22h 00</b>	<b>Débat sur la réforme territoriale : introduction</b>
<b>Mercredi 1er juillet :</b>	<b>9h 00 à 12h 30</b>	<b>Suite du débat sur la réforme territoriale :</b>
		<b>les conséquences pour le secteur Jeunesse et Sports/Cohésion sociale et le syndicat.</b>
	<b>14h 00 à 16h 30</b>	<b>EPA dans la FSU : préparation du congrès du Mans</b>
	<b>17h 00 à 18h 30</b>	<b>Situations statutaires (réforme des statuts, CAP, RIFSEEP, PPCR)</b>
	<b>20h 30 à 22h 00</b>	Finalisation des textes, des motions de congrès et résolutions
<b>Jeudi 2 juillet :</b>	<b>9h 00 à 12h 30</b>	Dépôt et présentation des textes, motions de congrès et résolutions. Débat et votes.
		<b>Fin du congrès</b>
	<b>14h00 à 15h00</b>	<b>Rangement</b>

### Modalités pratiques pour se rendre à Noirmoutier

Le congrès se déroulera au Centre « Mer et Montagne » SUR la plage du Vieil, 8 rue de la Giraudière du Vieil, LE VIEIL, 85330 NOIRMOUTIER.

Il est conseillé d'arriver dès le lundi soir. Une navette SNCF en car assure la liaison de la gare SNCF Nantes-sortie SUD à Noirmoutier. Pour les horaires d'arrivée, contacter Nathalie [epa@epafsu.org](mailto:epa@epafsu.org) ou du lundi au vendredi de 9H à 17 H. Dans tous les cas, prévenir de son arrivée pour gérer au mieux les questions d'intendance et déplacements allers et retours.

Le congrès assurera l'hébergement, la restauration. Il faut apporter vos draps. Que les férus de plage n'oublient pas leurs maillots de bains et serviettes. Il est rare qu'il n'y ait pas de soleil et les coefficients de marée seront faibles, assurant un accès facile à la baignade. Pour la pêche au pied, il vous faut des bottes ou de vieilles baskets.

Ce rapport d'activité vise à dérouler l'activité du secrétariat national au cours de ces deux années écoulées depuis notre dernier congrès statutaire.

Il vise également à confronter les mandats donnés et les actions entreprises.

Ce rapport d'activité doit être mis en relation avec l'ensemble des publications et communiqués adressés aux syndiqués, aux personnels des ministères et consultables sur le site epafsu.org.

## Le contexte

### **3 ministres !**

16 mai 2012 - 31 mars 2014 : Valérie Fourneyron

2 avril 2014 – 26 août 2014 Najat Vallaud-Belkacem

26 août 2014 : Patrick Kanner.

Autant dire que la continuité des dossiers a été assurée par la technostructure, laquelle n'a pas bougé depuis Sarkozy, en particulier la DRH des ministères sociaux. L'éducation populaire est passée de l'affichage à l'invisibilité. Le programme du service civique y gagne en clarté.

### **De l'acte III de la décentralisation à la Loi NOTRe**

Initialement il s'agissait d'une seule Loi, puis elle a été découpée en 3. Il s'agissait de détricoter la décentralisation version Sarkozy, finalement, Manuel Valls nous a resservi le même plat.

Auront survécu les départements, mais les métropoles et les grandes régions sont bien en perspectives. Si la claque des municipales de mars 2014 a pu justifier un changement de 1<sup>er</sup> ministre, la persistance libérale de l'Europe en mai 2014, la claque des départementales n'a pas ébranlé le gouvernement dans sa volonté de tout changer (pour les obscurs et les sans grades) pour que rien ne change (pour les détenteurs de capitaux). La Revue des missions dont on nous promettait qu'elle ferait

la différence avec la RGPP n'aura finalement servi à rien puisque ce sont les structures qui vont déterminer les missions de l'Etat sur les territoires.

### **Les attaques contre les salariés**

Sous couvert de rénovation du dialogue social, après l'ANI, il y a eu la réforme de la formation professionnelle, et ... la Loi Macron. Le dépeçage des droits des salariés est poussé à son maximum. La grève du 9 avril montre un frémissement de protestation, mais vraiment pas à la hauteur des attaques. Sur un fond d'augmentation du chômage, les salariés et les fonctionnaires sont divisés, leurs organisations syndicales soit se débattent dans des affaires de rénovation de bureau soit expliquent qu'il ne s'agit pas d'austérité mais de rigueur !

### **Des attentats contre Charlie Hebdo aux restrictions des libertés publiques**

Face à la violence des attaques du 11 janvier 2014, une mobilisation républicaine a-t-elle eu lieu ? Pour partie, parce que nous étions des manifestations. Mais, la focalisation médiatique sur les enrôlés du djihad, les jupes trop longues, puis la loi sur le renseignement ont vite fait oublier les quelques déclarations sur la nécessaire mobilisation de moyens éducatifs et la clarté des engagements en politique extérieure.

## La vie syndicale

### **Les instances**

Depuis le congrès de juin 2013 à Mézières sur Issoire, nous avons tenu nos instances régulières. Un conseil syndical en janvier 2014, un congrès d'étude en juin 2014, un conseil syndical en janvier 2014. Nous avons tenu 4 secrétariats nationaux soit avant nos instances soit après les CDFN à Paris en 2013-2014, 3 SN et un bureau en 2014-2015.

Notre difficulté pour la tenue des secrétariats nationaux est double. Financière : nous n'avons pas les moyens de nous réunir plus souvent. Organisationnelle car nous sommes pris par les diverses urgences professionnelles et syndicales qui viennent bousculer nos possibilités de nous réunir au complet. L'activité des SN consiste donc à enchaîner les dossiers que l'administration nous soumet à un rythme soutenu. En revanche nous imposons notre triple mandat : CTM Jeunesse et Sports, quitter la DRH pour un pôle éducatif, quitter les DDI.

### **Les relations avec les Sections Régionales**

La participation des sections aux instances nationales (conseil syndical et congrès) est insuffisante. Elle est à l'image de la syndicalisation EPA dans les régions. Nous devons affronter cette situation et rappeler que les secrétaires nationaux peuvent être sollicités pour des assemblées générales, des réunions d'information. Dans les sections, les liens avec les animateurs du secteur associatif privé sont à développer.

La section régionale d'Ile de France a bénéficié d'un poste de SN délégué pour reconstruire la section. Le travail commence à porter ses fruits. Nous devons étudier l'opportunité et les modalités de poursuite de cette action. La réforme territoriale nous impose de réfléchir à de nouvelles organisations dans les nouvelles régions. Ce sera l'objet de notre congrès aussi.



## participation aux instances FSU

EPA dispose d'un siège au bureau délibératif fédéral national (BDFN) et de 2 sièges au Conseil délibératif fédéral national (CDFN). Nous sommes présents à tous les CDFN,

nous siégeons très rarement au BDFN. Nous sommes de droit membre des groupes de travail nationaux, nous ne nous y sommes rendus que sur des dossiers très spécifiques (élections professionnelles, rythmes).

## Les publications

Nous avons renforcé progressivement notre usage des boîtes électroniques et transformé notre recours au papier. Chaque mois ce sont entre 2 et 5 messages par voie électronique qui ont été adressés aux syndiqués ou aux personnels. Depuis 2011 nous avons engagé un travail de dossiers pour Traverses

(Acte III de la décentralisation, EPA qu'est-ce que c'est ?, réforme des rythmes, réforme des formations et de la formation professionnelle, élections professionnelles, réforme territoriale) et renvoyé les actualités sur le site epafsu.org.

Traverses devra rester un outil pour la vie syndicale. Il doit être un outil d'analyse et d'échanges sur des dossiers professionnels partagés entre toutes les catégories d'adhérents. Les rédacteurs n'ont pas été que des Secrétaires Nationaux, mais il faudrait que les rédacteurs soient plus nombreux.

Le site devient un site d'information et non plus seulement d'archivage.

Le travail de veille informative et de production d'analyse est une des composantes importante du travail du secrétariat national.

## Les relations avec les représentants dans les CT locaux Jeunesse et Sports

Le stage syndical de juin 2015 doit nous permettre d'engager un travail indispensable de mise en relation, car avec la fusion des régions et la

réorganisation des services, va débuter une nouvelle phase de réunion de CT conjoints et nous aurons très certainement à revoter !

## Les dossiers transversaux

### Rythmes scolaires

Ils ont été LE dossier transversal au secteur privé et public de notre syndicat.

Le gouvernement a abordé la refondation de l'école par la question des rythmes. Autant dire par le plus mauvais bout. Nous avons formulé et continuons de formuler plusieurs reproches à la mise en oeuvre de cette réforme :

- elle ne s'est pas appuyée sur l'expérience du ministère Jeunesse et Sports concernant les politiques éducatives territoriales
- elle a écarté dans un premier temps au moins les services Jeunesse et Sports, méconnaissant leurs compétences, elle a conduit à tirer vers le bas les conditions d'encadrement des accueils périscolaires dans le cadre des PEDT.
- elle a ignoré l'enjeu de la professionnalisation du secteur périscolaire et extrascolaire

Nous nous sommes joints à l'*appel des invisibles* et avons travaillé à l'écriture d'un texte qui permette les convergences entre les revendications des

enseignants et des salariés du périscolaire. Nous avons donc appelé à la grève du 5 décembre 2013 avec le SNUIPP et le SNUCLIAS-FSU.

Nous avons rencontré la ministre Najat Vallaud-Belkacem, le 19 juin 2014, puis Didier a rédigé une contribution sur les Rythmes qui a été adressée au ministre Kanner. Christine Tapie, qui siège au nom d'EPA au CNEPJ, a travaillé des amendements sur les projets de décret et d'arrêté relatifs aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueils collectifs de mineurs.

Nous pensions que la décision des ¾ des communes de reporter la modification des rythmes à 2014 aurait fait de cette question un enjeu des municipales. Cela s'est avéré inexact. Les élus locaux se sont abrités derrière une loi à appliquer ... tant bien que mal avec un fond d'amorçage pérennisé. Nous avons rencontré le cabinet de Kanner sur le sujet, interpellé la conseillère sociale. En vain ?

Les habilitations de stages BAFA et BAFD ont augmenté ce qui démontre que la professionnalisation des acteurs du périscolaire est encore un long chemin.

## La réforme territoriale

### La compétence partagée jeunesse éducation populaire, vie associative

L'acte III de la décentralisation, grand chantier des «modernisateurs» qui sont aux ordres des coupeurs de dette européens, n'avait donc pas pour but de renforcer la démocratie locale.

Les diverses résistances des élus locaux ont contraint le gouvernement à découper ce projet en 3 parties. Une première sur les métropoles, et puis la seconde était encore en cours d'examen que tout ou presque est bousculé : fusion des régions, changement de calendrier électoral et loi NOTRe. Les compétences des collectivités locales et donc les transferts de l'Etat vers les collectivités sont définies dans ce projet de loi. Rendu public au printemps 2014, il a été le cadre de notre congrès d'étude de juin 2014. Nous avons élaboré un mandat spécifique sur la question des compétences partagées.

Le projet de Loi prévoit que sport, la culture et le tourisme soient des compétences partagées mais pas l'éducation populaire, la jeunesse et la vie associative. Notre mandat a donc été de demander l'inscription dans la loi de cette compétence partagée. Il s'agissait de ne pas laisser l'Etat ou les communes seuls en charge des financements aux associations. Des actions d'éducation populaire ou en direction des publics jeunes, et des emplois d'animateurs sont financés par les départements ou les régions. Sans compétence sur le sujet, elles ne pourraient plus contribuer à leur financement.

Nous avons alerté des mouvements associatifs, des députés et sénateurs. Les amendements des sénateurs ont été refusés. Un amendement « jeunesse, éducation populaire » a été déposé à l'Assemblée Nationale par des députés PS, de Lorraine et de Loire Atlantique, notamment. L'amendement a été retenu.

La Loi n'est pas encore définitivement adoptée, mais nous pouvons dire que nous avons obtenu gain de cause : c'est l'article 28. La mise en œuvre va imposer une vigilance de notre part dans les mois à venir, car par des mécanismes de conventionnement et de guichets uniques les relations des associations aux collectivités territoriales et à l'Etat seront « simplifiées », ce sont les financements croisés qui sont en ligne de mire. Cependant, les collectivités territoriales et l'Etat auront préalablement à s'entendre. Toujours dans cette Loi NOTRe figure la transformation des maisons de services publics en maisons de services aux publics. Sur ce dernier point, la fusion des services régionaux de l'Etat et la compétence partagée, il nous faudra être vigilants car le premier risque est la polyvalence, le second est la délégation.

### Les incidences sur notre syndicat

Les fusions de Régions ont pour conséquence de modifier les paysages institutionnels alentour : notamment le niveau régional des associations d'éducation populaire, des fédérations sportives et des syndicats. Nous allons devoir mettre en chantier une révision de nos statuts et de nos modes de fonctionnement.

## Réforme des formations : vers un BPJEPS à 4 UC

Lancée par Valérie Fourneyron une évaluation de la politique publique de formation du ministère a débouché sur 2 rapports remis en fin d'année 2013. EPA a été auditionné et nous avons remis une contribution. Parmi les 20 préconisations de ce rapport la ministre en a choisi 4 :

- simplification du BPJEPS,
- simplification et sécurisation juridique des procédures d'habilitation des organismes de formation et des sessions de formation,
- revoir les modalités d'observation,
- étude sur le BAPAAT.

Des groupes de travail ont été mis en place. La commission Paritaire consultative des métiers du sport et de l'animation (CPC) a été associée à ces travaux. Siègent dans cette instance les représentants des syndicats de salariés et d'employeurs. Elle est consultée à chaque étape de la réforme du BP et du régime d'habilitation.

Les principes de la réforme du BPJEPS ont été validés à l'unanimité. EPA siège dans cette instance au titre de personne qualifiée. Nous nous étions opposés à la

réforme qui avait remplacé les BEATEP et BEES par le BPJEPS. Dix ans après, nos réserves sur la construction de diplômes sur la logique de la compétence tiennent toujours. Cependant, il devenait presque urgent de simplifier les modalités de certification.

Cependant d'autres menaces se profilent sur les diplômes des professionnels de l'animation et du sport :

- Les équivalences entre des diplômes fédéraux et des Unités de Compétence (UC).
- Des certifications de qualification professionnelle (CQP) ne cessent d'être soumis à la validation de la CPC. Ils sont en concurrence avec les BPJEPS. Nous votons systématiquement contre tout nouveau CQP.
- Les employeurs souhaitent que le BPJEPS loisirs tous publics devienne le diplôme de directeur de périscolaire. Nous allons devoir en débattre. C'est le chantier des prochaines semaines. Une CPC se réunit le 3 juillet.

La simplification du BPJEPS et des procédures d'habilitation s'inscrivent dans les orientations générales du champ de la formation : concurrence (libre et non faussée!) et économies (tant pour les employeurs (OPCA) que pour l'administration qui considère que la mission de formation consomme beaucoup d'ETPT).

## Les élections professionnelles dans les fonctions publiques

Le 4 décembre 2014 tous les fonctionnaires ont voté. La FSU avait pour objectif de retrouver la première place dans la fonction publique de l'Etat et d'être représentative dans la fonction publique territoriale. Elle n'a pas atteint ces objectifs. Il nous faudra en débattre à notre congrès car cela va être un point essentiel de discussion au congrès de la FSU au Mans en février 2016.

Le SNUCLIAS, pour la FSU, était en responsabilité des élections dans la territoriale.

Pour la fonction publique Etat, nous étions concernés par des élections dans les services et établissements où se trouvaient du « jeunesse et sports », mais pas uniquement. D'où l'obligation de se coordonner avec d'autres syndicats de la FSU. L'activité du SN en 2014 a été mobilisée par la préparation de ces élections professionnelles : il a fallu se coordonner avec les autres syndicats de la FSU bien en amont, car les positionnements étaient différents. Nous avons le mandat de nous présenter seuls partout. Le SNUITAM proposait des alliances à géométrie variable. Le SNEP avait une

vision limitée des enjeux.

Il a été nécessaire de positionner EPA comme incontournable à l'intérieur de la FSU. La prise en charge de la coordination des élections au nom de la FSU dans notre secteur a été déterminante. Cela a mobilisé Nathalie au secrétariat à Nantes, Catherine Tuchais et Didier Hude. Nous avons été en mesure de proposer des listes FSU dans toutes les CAP dans les corps où nous pouvions le faire (CEPJ, CTPS, PS, CCP contractuels), dans le CT ministériel, les CT d'établissements, CT centrale, des DDI et DR, établissements et agences.

Nous avons maintenu notre présence dans les CAP. Nous avons obtenu 2 sièges au CTM JS. Mais si nous avons obtenu un siège au CTM Santé il y a 4 ans, grâce aux votes dans les CREPS et établissements, aujourd'hui nous avons perdu cet ancrage. La CFDT, par son implantation dans les établissements, obtient un siège de plus que la FSU dans un CTM JS pour lequel elle ne s'est pas battue. Cela impose des réorientations et organisations fédérales différentes, notamment sur le sport et les établissements. Les sièges obtenus localement sont à l'image de nos forces militantes.

## Les dossiers « Jeunesse et Sports »

### De l'ITC au CTM

*Le mandat d'un CTM spécifique a donc été gagné, par une intersyndicale (FSU-UNSA-CGT-FO) et une campagne de boycott qui a été suivie au plan national et plan local.*

Notre mandat comportait 3 volets : quitter la DRH des ministères sociaux pour rejoindre un pôle éducatif, un

CTM spécifique, quitter les DDI pour rejoindre des DR et leurs UT.

Nous avons gagné d'abord une Instance transitoire de concertation, puis un CTM spécifique. Les autres secteurs des ministères sociaux se sont aussi emparés de cette victoire.

### La réforme de l'Etat

#### le transfert des CREPS

Initié par Mme Fournayron, la direction des sports a travaillé sur ce dossier en préparant un amendement du gouvernement à l'acte III de la décentralisation puis à la loi NOTRe. Les organisations syndicales ont été consultées. Nous avons insisté sur le retour de l'éducation populaire dans les missions des établissements, sur la nécessité de recréer des établissements, de maintenir un réseau national. L'article 12 ter de la Loi NOTRe que l'Assemblée Nationale a adopté le 10 mars 2015 en 2ème lecture est relatif au transfert des CREPS. En janvier 2016, les bâtiments des CREPS seront aux Régions, les personnels d'accueil, de cuisine et d'entretien auront à choisir entre la FPE ou la FPT. Les précisions sur les modalités du transfert des personnels ont été présentées lors des derniers CT des CREPS à l'automne 2014.

Ce transfert reste marqué par une volonté de désengagement de l'Etat et une occasion manquée de restaurer clairement des missions d'éducation populaire dès l'acronyme. Enfin, dans le cadre des nouvelles régions, rien n'est dit de l'avenir des établissements.

#### La fusion des régions et leurs conséquences sur les services de l'Etat : une opportunité pour sortir des DDI

Avec le vote de la nouvelle carte des Régions, les services de l'Etat doivent fusionner aussi.

S'est donc mise en place la logique précédemment adoptée avec la RGPP et la RéATE : les préfigureurs. Manuel Valls a commandité un rapport aux inspections générales. La région Bourgogne et Franche-Comté ont été expérimentatrices. Une charte de la déconcentration a été mise à l'étude. Dans le même temps une revue des missions de l'Etat a été engagée.

Les préfets préfigureurs ont été nommés en avril, ils sont accompagnés de chefs de projets.

A ce jour (mi-mai) les syndicats ont été rendus destinataires des rapports des inspections générales, des préfets de Bourgogne et Franche-Comté. Mais pas de celui sur la revue des missions. Le décret sur la déconcentration a été publié.

Les syndicats ont été plusieurs fois réunis au plan national et local. Compte tenu d'un calendrier serré, cela mobilise les forces syndicales de manière importante et ce n'est pas fini !

Le mot d'ordre de l'administration est « concertation » et « accompagnement des personnels impactés ». Pour nous, à EPA il s'agit de se saisir de cette opportunité pour imposer notre mandat de sortie des DDI.

Les syndicats UNSA, FSU, CGT lors de l'installation CTM du 13 février 2015, ont réaffirmé leur mandats. L'annonce du calendrier de la réforme de l'Etat territorial a mobilisé ces syndicats au plan local en particulier en région ALCA. Marylise Lebranchu lors d'une rencontre à Metz

nous a interpellé sur l'unité syndicale. Nous avons donc relancé un processus de concertation intersyndical large. Le 5 mai, s'est dessinée une convergence sur les UT JSCS et une demande de rendez-vous à Matignon sur ce mandat qui devait faire l'objet d'une écriture validée par les organisations syndicales à JS et à la Cohésion sociale. A ce jour le texte commune est toujours en cours d'écriture.

## Gestion paritaire Professeurs de sport, CTPS, CEPJ

EPA a vu son audience maintenue dans les trois CAP administratives grâce à un accord qui a été délicat à obtenir avec le SNEP. La (trop faible) syndicalisation des professeurs de sport se poursuivant au sein d'EPA ouvre des perspectives de travail plus équilibrées avec l'autre syndicat de la FSU même si nos approches sont différentes sur le rapport à la profession et la communication. Le SNAPS-UNSA est hyper majoritaire et ne cherche pas à harmoniser les positions.

Pour les CTPS, les rapports sont inexistant (quasiment) avec le SNEP et les enjeux sont très réduits (200 CTPS sport et 40 JEP) mais ils sont très bons avec le SNAPS et permettent des positionnements cohérents. En revanche les rapports sont exécrables avec le SEP-UNSA.

Pour les CEPJ, la statut quo est maintenu et les rapports avec le SEP sont corrects – sans plus – et nous faisons

l'essentiel pour harmoniser les postures face à la DRH.

Le changement de présidence des CAP, prise depuis 2015, par un fonctionnaire compétent mais volontairement ignorant des logiques des corps techniques et pédagogiques a de quoi inquiéter. Les notions de mérite décrétées par la hiérarchie sont galopantes. Pour tout dire la vision est droitière et nous renvoie vers la fin des années 90. Dans ce contexte ouvrir le chantier des barèmes risque d'être très dangereux sinon contreproductif. L'augmentation des ratios pour déboucher le corps des CEPJ vers la hors classe apparaît condamnée tant la DRH n'est pas convaincue de la nécessité de faire quelque chose pour ce corps. et comme nous ne sommes pas en mesure de créer un rapport de force allant au-delà de la plainte, c'est assez désespérant d'ouvrir une lutte digne de ce nom avec le SEP comme partenaire.

## Secteur JEP

Nous n'avons pu que déplorer la transparence de la DJEPVA au cours de ces 2 ans. Service civique et Comité interministériel à la Jeunesse ont concentré l'essentiel des tâches du DJEPVA. Bien loin de l'éducation populaire.

Les agences et l'interministériel auront réduit à peu de choses la DJEPVA au point que sa réorganisation et la disparition de l'INJEP seront passés inaperçus.

La mise en place des Rythmes a démontré le peu de poids de notre ministère dans l'interministériel et sur la question de la professionnalisation.

La baisse des crédits d'intervention ajouté aux tentatives de centralisation régionale ont laissé aux collègues des

petits départements un sentiment d'abandon.

Sur la période nous avons travaillé avec la JPA sur le statut du volontariat. Au CNEPJ nous avons bataillé pour que le contrôle des ACM reste une prérogative des inspecteurs et ne soit pas celle des cadres A.

La rencontre nationale des CEPJ à l'INSEP a offert une éclaircie. Deux craintes ont été levées. Elles étaient de taille : nous n'avons pas eu à subir une grand-messe avec une convocation des « troupes » pour suivre des consignes toutes faites pré-déclinées en programmes, et le ministre s'est engagé à donner des suites à ce rassemblement en provoquant d'autres moments du même type.

## Secteur sport

Lors de ces deux dernières années, le secteur sport a été majoritairement concerné par des problématiques autour des CTS. Des groupes de travail ont été mis en place par la direction des sports et en particulier le Centre de Gestion Opérationnelle des CTS (CGO CTS) avec comme thèmes le CTS web (outil de gestion centralisé

des CTS), la rédaction d'un code de déontologie destiné à moraliser des collègues placés auprès du mouvement sportif et enfin la réalisation d'une revue RH de leurs missions afin de savoir réellement ce qu'ils font...

EPA a été très critique sur les objectifs de ces groupes car dans le contexte actuel, il n'est jamais de bon augure que l'administration stigmatise des personnels qui (les CTS)



représentent plus de la moitié de l'effectif total des PTP jeunesse et sports. EPA a donc défendu systématiquement l'importance d'avoir des cadres de l'Etat placé auprès du mouvement sportif. Il a répété à chaque réunion que la grande majorité des situations conflictuelles trouvent leur origine au sein des fédérations et que les collègues CTS en sont plutôt les victimes.

Pour ce qui la revue RH, il apparaît que la démarche ministérielle est destinée à démontrer que les CTS exercent des métiers différents et qu'il faut revoir leurs missions en les classant dans de nouvelles catégories. EPA a affirmé que cette enquête ne devait pas être un moyen pour faire évoluer les statuts et les métiers. En effet, beaucoup des CTS sont contraints par des élus peu regardants sur le métier à effectuer des missions non statutaires comme s'ils étaient des salariés de la ligue ou de la fédération. EPA a mis en garde l'administration sur

## Secteur contractuels

L'essentiel du travail ces 2 dernières années a été de suivre la mise en œuvre de la loi "Sauvadet". De l'approximation générale des débuts au suivi de cas particuliers encore à présent, il s'agit d'abord pour nous d'un travail d'explication de textes. La complexité de la loi et la mauvaise volonté évidente de certaines administrations nous ont parfois contraint à nous improviser "juristes". La plupart du temps avec une issue positive quand il s'est agi de répondre aux questions de secrétaires régionaux ou aux sollicitations d'agents esseulés.

Pour témoigner de notre travail contre l'arbitraire et le mépris nous avons publié les textes et compte-rendu.

Il reste beaucoup à faire dans ce secteur et nombre de nos propres adhérents sont toujours ignorants de la situation de leurs collègues non-titulaires, sinon indifférents. Il faut parfois rappeler que nous ne sommes pas un syndicat "corpo" !

## Secteur privé

Les adhérents du secteur associatif sont implantés majoritairement en Bretagne et Pays de Loire. Ce sont les sections régionales qui entretiennent le plus de relations avec eux.

Nous avons travaillé avec eux principalement la question de la mise en place des rythmes. Notre implication nationale dans les *invisibles des rythmes* est le résultat de leurs interpellations et colères.

Nous restons mobilisé sur la question de la professionnalisation ce qui signifie une vigilance sur les réformes des diplômes non professionnels et

l'avenir des CTS dans le cadre de la réforme territoriale car ils pourraient être contraints à des mobilités importantes. Le fait de vouloir à terme gérer l'ensemble des CTS par le CGO et CTS Web ne fait qu'accroître cette crainte...

EPA a notamment dénoncé systématiquement les dossiers qui ne relevaient pas du métier de professeur de sport (gestion administrative, saisie informatique, contrôle, etc.) et condamné les dispositifs « bidon » du genre de celui associant le sport santé et une grande multinationale fabricant une boisson gazeuse sucrée bien connue. De même, EPA a défendu pendant toute la durée du mandat l'idée d'une régionalisation des personnels techniques et pédagogiques afin de sortir ceux en DDI de la « tutelle » des préfets de département plus soucieux de prôner la sécurité par le contrôle que de défendre la mission éducatrice de l'Etat...

Ce manque de relais locaux a été particulièrement évident ces dernières semaines, alors que nous préparions la "2ème édition" de l'élection à la Commission Consultative Nationale des agents non-titulaires. La "1ère édition" de décembre 2014 a été annulée. Le nouveau scrutin se déroule à l'heure où s'écrivent ces lignes, avec un dépouillement le 20 mai.

Entre-temps, entre décembre 2014 et avril 2015, un tiers de notre liste de contractuels a été titularisé (ce qui est bon signe) et reconstruire une liste fut extrêmement difficile. Nous y sommes parvenus sur le fil, grâce à certains ancrages locaux qui restent trop rares.

Peu importe l'issue de cette élection, qui ne nous sera pas favorable vu le corps électoral majoritairement "Santé/Affaires sociales", nous avons pu faire entendre ici aussi une voix singulière: solidarité d'abord pour un service public non dévoyé. Cette voix est entendue.

professionnels. Notre action pour l'inscription de la compétence partagée « éducation populaire » dans la Loi NOTRe vise à permettre la poursuite des financements aux associations pour ce qu'elles sont et pas uniquement pour ce qu'elles font.

Ce qu'il nous faut gagner c'est aussi une syndicalisation plus importante. Les associations commencent déjà à faire les frais des réductions de budgets des collectivités. L'organisation des salariés dans les associations est une nécessité. Nous ne pouvons le faire qu'ensemble.

# RAPPORT DE TRÉSORERIE 2013-2014

Pour être en équilibre, les finances du syndicat doivent pouvoir s'appuyer sur une syndicalisation dépassant la barre des 300 adhérents. Ce n'est plus le cas depuis 2011. Le syndicat est victime de la chute de syndicalisation qui touche toutes les organisations syndicales et affecte également la FSU. Le vieillissement des adhérents (on arrive à un taux de retraités de près de 20%) conduit à un affaiblissement sensible des recettes du syndicat que nous avons prédit depuis plusieurs années.

Pour limiter le poids de charge du secrétariat national les réunions de ce dernier ont été peu nombreuses pour ne pas aggraver la rupture de trésorerie qui est intervenue de manière forte fin 2014. La diminution du nombre de secrétaires nationaux devra probablement être envisagée même si le caractère de notre syndicat est principalement national. Enfin, il faudra nous questionner quant au maintien de nos congrès d'étude qui reviennent 50% plus chers qu'un congrès mais ils est vrai permettent de meilleurs échanges. Mais en avons-nous toujours les moyens ? Le syndicat n'a jamais eu de réserve de trésorerie et les comptes ont été équilibrés cependant on doit affronter une réalité : les ressources baissent d'année en année.

## La syndicalisation

La RGPP/MAP de l'Etat a une résultante : la destruction d'emplois administratifs, CEPJ, CTPs et CAS qui sont le vivier « naturel » et principal d'EPA dans les ex services jeunesse et sports. Le tarissement de cette syndicalisation est très préoccupant et constitue une tendance lourde pour les finances du syndicat. Le frémissement de syndicalisation chez les professeurs de sport n'est pas suffisant pour rééquilibrer les comptes. Dans le secteur associatif, la stagnation des effectifs syndicaux ne donne aucun ressort.

## Les frais de fonctionnement du secrétariat national

Il n'est pas possible de descendre en-dessous de la barre des 10 000 € de fonctionnement. On peut difficilement faire moins. Plusieurs secrétaires nationaux ne présentent pas les factures de tous leurs frais. Ce n'est pas sain et il faut au contraire faire un effort de remboursement qui sera proposé au congrès car les pratiques actuelles desservent les secrétaires à faible revenu.

## Publications

Le tirage de bulletins avec des volumes de pages contenus, mais en couleur, a forcément un coût global qui peut difficilement être diminué.

## Congrès

Les congrès d'étude sont finalement à peine moins coûteux que des congrès ordinaires. Même si le fait que des militant-e-s retraité-e-s assurent bénévolement la restauration continue à jouer fortement dans la réduction des coûts.

## Maintenir l'équilibre budgétaire est possible et de toute façon s'impose

La syndicalisation risque de continuer à baisser. Il faudra nous interroger sur les congrès d'étude en faisant un point sur ce sujet en janvier 2016. La diminution du nombre de secrétaires nationaux devra aussi être envisagée ou bien le nombre de réunions nationales devra être soigneusement établi en fonction des finances du syndicat, comme c'est le cas aujourd'hui. Enfin, pour satisfaire aux règles de surveillance des comptes imposées par la Loi nous allons devoir adopter officiellement des principes de remboursement adoptés par le congrès et faire figurer sur notre site notre compte de résultats.

Didier Hude

## EPA compte exploitation 2012

Charges		Produits	
<b>Ristournes sections</b>	<b>3 806,00 €</b>	<b>Cotisations</b>	31 663,50 €
<b>Secrétariat national :</b>	<b>10 699,78 €</b>	<b>FSU Nationale</b>	1 500,00 €
SN Déplacements	7 974,23 €		
ADSL/Téléphone	1 953,07 €		
Affranchissements	150,00 €		
Matériel bureau	474,68 €		
Assurance	125,00 €		
Frais bancaires	22,80 €		
<b>Formation syndicale</b>	<b>98,20 €</b>		
<b>conseil syndical</b>	<b>3 863,30 €</b>		
conseil déplacements	2 153,50 €		
Conseil hébergement	1 709,80 €		
<b>Congrès</b>	<b>7 251,91 €</b>		
Congrès déplacements	4 130,84 €		
Alimentation	1 985,37 €		
Congrès hébergement	1 135,70 €		
<b>Adhésion FSU 2008</b>	<b>3 655,00 €</b>		
<b>Publications</b>	<b>9 244,19 €</b>		
Tirages bulletins	7 677,11 €		
La Poste	1 567,08 €		
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Déficit</b>	5 454,88 €
	<b>38 618,38 €</b>		<b>38 618,38 €</b>

## EPA compte exploitation 2011

Charges		Produits	
<b>Ristournes sections</b>	<b>4 499,35 €</b>	<b>Cotisations</b>	34 683,50 €
<b>Secrétariat national :</b>	<b>9 560,44 €</b>	<b>FSU Nationale</b>	1 500,00 €
SN déplacements	6 130,03 €		
ADSL	2 582,35 €		
Affranchissements	108,00 €		
Matériel bureau	592,26 €		
Assurance	125,00 €		
Frais bancaires	22,80 €		
<b>Formation syndicale</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>conseil syndical</b>	<b>3 570,53 €</b>		
conseil déplacements	2 187,00 €		
Conseil hébergement	1 383,53 €		
<b>Congrès</b>	<b>7 481,76 €</b>		
Congrès déplacements	3 337,50 €		
Alimentation	2 633,86 €		
Congrès hébergement	1 510,40 €		
<b>Adhésion FSU 2008</b>	<b>3 593,00 €</b>		
<b>Publications</b>	<b>3 207,58 €</b>		
Tirages bulletins	2 187,63 €		
La Poste	1 019,95 €		
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>4 270,84 €</b>	<b>Déficit</b>	0,00 €
	<b>36 183,50 €</b>		<b>36 183,50 €</b>

## Les comptes d'exploitation

# DISPOSITIONS FINANCIÈRES annexées au règlement intérieur EPA-FSU au 01/07/2015

Les présentes dispositions sont soumises pour validation du congrès afin de satisfaire aux règles de transparence comptable auxquelles sont soumis les syndicats de salariés. D'autres dispositions pourront être adoptées par le congrès en tant que de besoin.

## Publication nationale des comptes :

Après chaque congrès statutaire, les comptes d'exploitation sont publiés sur le site du syndicat dans une rubrique spécifique conformément aux obligations légales. Le secrétariat national s'assure de cette publication.

## Participation forfaitaire des congressistes et conseillers syndicaux :

Un complément forfaitaire de cotisation nationale est demandé à chaque congressiste et conseiller syndicaux au moment de l'ouverture de chaque conseil national ou congrès national. Elle est limitée et comprise dans une fourchette de 0 à 25 euros pour un conseil national et 0 à 30 euros pour un congrès.

## Remboursement kilométrique des délégués syndicaux :

Ordinairement, le remboursement de frais kilométriques est effectué sur la base de 0,15 centime d'euro du kilomètre + frais éventuels d'autoroute et stationnement pour tout déplacement effectué pour le compte du syndicat, à quelque niveau que ce soit. Ce remboursement est effectué sur la base d'une fiche de frais signée de l'intéressée-e, avec les justificatifs nécessaires (autoroute et stationnement).

Exceptionnellement, et à la seule demande de l'intéressé-e, le remboursement de frais kilométriques peut être effectué aux frais réels de carburant, autoroute et stationnement pour tout déplacement effectué pour le compte du syndicat, à quelque niveau que ce soit. Ce remboursement est effectué sur la base d'une fiche de frais signée de l'intéressée-e, avec les justificatifs nécessaires (autoroute et stationnement).

## Remboursement SNCF et transports en commun :

Ordinairement, le remboursement de frais de transports s'effectue sur la base de la 2<sup>e</sup> classe SNCF et sur les tarifs en vigueur dans les

transports territoriaux contre production du titre de transports. Pour les transports en commun locaux, l'attestation du coût peut remplacer la production de tickets.

## Remboursement Transports aériens :

Ordinairement, le remboursement de frais de transports aériens ne concerne que la métropole et la Corse s'ils reviennent moins chers que le train.

## Remboursement frais de repas et nuitées :

Un remboursement forfaitaire de 5€/repas est assuré pour les délégués du syndicat en audiences nationales ou en secrétariat national sur la base des amplitudes horaires en vigueur pour l'administration. Le remboursement de l'hôtel est limité à 60 €/nuit.

## Remboursement frais téléphoniques :

Pour les seuls secrétaires nationaux en exercice ou élus en CAP nationales représentant le syndicat, une prise en charge financière au réel est assurée contre attestation signée d'une fiche de frais et production de la copie de facture personnelle (y compris part d'abonnement). Cette évaluation est faite par l'intéressée sur la base d'un pourcentage d'utilisation de son téléphone personnel (portable et fixe) et possible abonnement pour l'usage d'internet. Cette évaluation repose sur la confiance et prend en considération l'usage effectif fréquent s'effectue soit mensuellement, soit sur des périodes correspondant aux facturations personnelles des intéressé-e-s.

## Ristournes sections régionales EPA-FSU :

Chaque année, à la demande des sections régionales, et en fonction des possibilités de la trésorerie nationale délibérées en conseil syndical ou congrès, il est possible de reverser aux dites sections une ristourne d'un montant maximal de 30% des cotisations perçues au plan national sur les adhésions issues de la région considérée.

## de ces 4 dernières années

### EPA compte exploitation 2013

Charges		Produits	
<b>Ristournes sections</b>	<b>3 751,40 €</b>	<b>Cotisations</b>	29 573,32 €
<b>Secrétariat national :</b>	<b>9 638,49 €</b>	<b>FSU Nationale</b>	1 500,00 €
SN Déplacements	6 646,32 €		
ADSL/Téléphone	288,56 €		
	<b>2 264,62 €</b>		
Affranchissements	100,00 €		309,83 €
Matériel bureau	315,74 €		
Assurance	0,00 €		
Frais bancaires	23,25 €		
<b>Formation syndicale</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>conseil syndical</b>	<b>3 487,38 €</b>	<b>Intérêts</b>	6,26 €
conseil déplacements	2 585,36 €		
	699,02 €		
Conseil hébergement	203,00 €		
<b>Congrès</b>	<b>5 514,11 €</b>		
Congrès déplacements	2 304,48 €		
Alimentation	2 219,63 €		
Congrès hébergement	990,00 €		
<b>Adhésion FSU 2013</b>	<b>2 867,00 €</b>		
<b>Publications</b>	<b>3 844,34 €</b>		
Tirages bulletins	3 393,31 €		
La Poste	451,03 €		
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>2 286,69 €</b>	<b>Déficit</b>	0,00 €
	<b>31 389,41 €</b>		<b>31 389,41 €</b>

### EPA compte exploitation 2014

Charges		Produits	
<b>Ristournes sections</b>	<b>3 184,00 €</b>	<b>Cotisations</b>	29 175,00 €
<b>Secrétariat national :</b>	<b>9 137,82 €</b>	<b>FSU Nationale</b>	0,00 €
SN déplacements	6 431,52 €		
ADSL	221,86 €		
	<b>1 888,24 €</b>		
Affranchissements	150,80 €		
Matériel bureau	422,00 €		
Assurance	0,00 €		
Frais bancaires	23,40 €		
<b>Formation syndicale</b>	<b>1 189,42 €</b>		
<b>conseil syndical</b>	<b>3 161,59 €</b>	<b>Intérêts</b>	3,22 €
conseil déplacements	2 131,28 €		
	766,71 €		
Conseil hébergement	263,60 €		
<b>Congrès</b>	<b>6 180,31 €</b>		
Congrès déplacements	1 700,60 €		
Alimentation	3 127,05 €		
Congrès hébergement	1 352,66 €		
<b>Adhésion FSU 2008</b>	<b>2 869,00 €</b>		
<b>Publications</b>	<b>3 980,17 €</b>		
Tirages bulletins	3 544,72 €		
La Poste	435,45 €		
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Déficit</b>	542,09 €
	<b>29 702,31 €</b>		<b>29 720,31 €</b>

## MOTION D'ORIENTATION RECONSTRUIRE ENCORE ET TOUJOURS, Y COMPRIS LA FSU !

Il y a 25 ans EPA était fondé sur un constat d'échec lié à l'ex FEN, devenue UNSA. Aujourd'hui, malgré sa diversité syndicale, EPA ne progresse pas dans la FSU. Il subit de plein fouet la perte des emplois publics, la perte de sens du ministère « jeunesse et sports » décomposé/recomposé au gré des changements de gouvernement.. La diversité d'EPA (catégorielle et de pensée politique) est positive. Elle n'en fait pas un syndicat catalogué « réformiste », ni « contestataire », campant sur un bloc idéologique.

Désormais, côté gouvernemental, la grille de lecture est établie : le changement espéré en 2012 n'est pas venu. C'est au contraire une forme affirmée de continuité qui perdure. Dans la Fonction Publique d'Etat, la RGPP se prolonge par la MAP. Nous avons obtenu la création d'un comité technique ministériel spécifique mais – dans le même temps – le secrétariat général et la DRH des trois ministères dits sociaux perdure et plombe tout. La démarche d'éducation populaire ne devient plus qu'un discours tenu. La formation est une chimère administrative dans des DDCS/PP et DRJSCS qui tournent plus que sur des dispositifs et des publics cibles. Les « agents » sont interchangeables dans la lessiveuse à profils de postes. Les CREPS ne redeviennent pas d'éducation populaire, ils sont cédés progressivement aux régions.

Dans le secteur associatif, les mises en concurrence des « mouvements » entre eux, les transforme en écuries pour se placer au mieux sur les marchés ouverts par les rythmes scolaires, les formations et autres opportunités. Tout cela ne débouche pas sur de l'emploi stabilisé. Les temps partiels contraints progressent et la professionnalisation peine à trouver des ouvertures.

**Malgré le marasme : garder un cap**

Associer les salariés du secteur public et ceux de droit commun est pour nous fondamental. Cela doit continuer. Ce n'est pas en

passant aujourd'hui à la CGT ou à SUD qu'on ouvre la moindre perspective syndicale. Certes, la FSU – dans sa version actuelle – est condamnée par l'Histoire. La réforme territoriale en cours confirme l'atomisation de la fonction publique d'Etat. Cette réforme est principalement un ajustement décidé à Bruxelles par l'Europe. C'est une réforme que la Droite aurait pu faire.

L'attitude responsable n'est pas de rejoindre **aujourd'hui**, individuellement ou par petits groupes, un syndicalisme certes confédéré, mais problématique, lui aussi, par bien des aspects. On voit bien que la CGT n'est pas une alliée, ni à « jeunesse et sports », ni à la santé ! Quant à SUD animation, le fossé est encore plus grand. Rester dans une FSU de fonctionnaires est bien entendu une question qu'il faut traiter. Mais elle ne suppose pas de partir ailleurs pour ne plus porter un dessein syndical que nous contribuons à construire malgré nos limites évidentes.

**EPA et la FSU : une mauvaise passe**

La FSU perd son souffle. Ses mandats sont souvent le résultat d'équilibres entre syndicats nationaux. Ils s'inscrivent dans une démarche pragmatique de construction de l'unité pour l'action, démarche qui tient lieu de stratégie syndicale. L'incapacité à construire des rapports de forces pèse sur tout le monde. Le syndicalisme patine, affaibli et divisé, rongé par ses intérêts de pré carrés (décharges syndicales et financements publics ou d'entreprises).

Les élections de 2014 dans la fonction publique ont sanctionné sans appel la CGT. Elles ont aussi sanctionné une FSU qui fonctionne en cartels de syndicats nationaux en cultivant ses champs catégoriels recentrés sur un syndicalisme de fonctionnaires. C'est une erreur grave qui fait à la fois perdre les notions élémentaires de solidarité avec les privés d'emploi, et le secteur de droit commun dont on lamine le code du travail et les pans communs public/privé.

Nombre de dérives confondent actuellement l'action syndicale et la communication. Organiser des manifestations rituelles en participe. Le lobbying est aussi un mode de fonctionnement récurrent (surtout chez ceux qui se revendiquent du réformisme). Il a pour conséquence de rendre les professions « spectatrices » des équipes dirigeantes qui font dans l'entregent au lieu de travailler aux mobilisations. La FSU n'échappe pas à ça.

La CFDT, comme l'UNSA, sont désormais dans un accompagnement social libéral avoué pour la première, tacite pour la seconde. Quant à FO, le repli et l'incapacité à travailler l'unité d'action caractérisent cette centrale très corporative.

Le tableau est sans équivoque : il explique largement le fait que le syndicalisme soit en recul important en France.

**Tout est à revisiter : le travail, le syndicalisme, les solidarités, le politique...**

Nos associations employeurs sont de plus en plus gérées comme des entreprises classiques. Refonder la mission éducatrice de l'Etat, nous confronter avec les employeurs associatifs sur la structuration des métiers, des qualifications, des conditions d'emploi et de travail suppose d'avoir une vision mieux projetée et partagée de notre dessein syndical. Or nous nous battons au jour le jour, une tâche remplaçant l'autre. Nous sommes dans le syndicat comme nous le sommes devenus au boulot : des tâcherons.

Les repères de gauche et leurs utopies se fracassent sur une conception imposée de l'austérité. Elle obéit à une doxa implacable d'un nouvel ordre économique mondial voué aux appétits de la finance. Intégrer les logiciens des pseudos pragmatismes de gestion ne revient qu'à épouser la pensée dominante qui commande moins de retraites, moins de protection sociale, moins de salaire alors que les dividendes des actionnaires s'envolent et détournent les richesses produites par le travail.

Nous avons besoin d'orientation partagée. Une motion d'orientation n'est pas à confondre avec une motion de revendications. Les revendications prennent sens lorsqu'elles s'adosent à un projet syndical.

**Conventions collectives du sport et de l'animation :** EPA (au titre de la FSU) doit maintenir l'objectif de devenir représentatif dans les branches. C'est possible. Nous le sommes devenus sur des départements, comme dans l'Ouest et en Bretagne !

**Au MVJS** nous devons obtenir la création d'Unités territoriales liées aux DRJSCS pour faire disparaître les DDCS en tant que DDI et scinder les DDCS/PP. Le grand pôle éducatif doit demeurer un objectif fort. Les chantiers statutaires sont tous à reprendre car la casse de l'emploi est dramatique. Elle nous condamne tous.

On ne brade pas un outil syndical qui pèse dans des comités d'entreprise ou dans des CAP de la fonction publique. Mais on ne le conserve pas non plus de manière sacralisée par peur du changement. Donnons-nous les moyens d'agir ensemble, de conserver ou de retrouver des « envies » communes d'action.

Le congrès de la FSU, en février 2016, va nous fournir un instant de vérité sur notre devenir.

### CANDIDATS SUR CETTE MOTION

**COLLÈGE DES ÉLUS NATIONAUX :**

**BASTIEN Marie-Christine** (Nancy)

**DUC Jean-Louis** (Nantes)

**HUDE Didier** (Nantes)

**VERAY Fabrice** (Nancy)

**TUCHAIS Catherine** (Nantes)

**COLLÈGE DU SECTEUR SALARIÉS DE DROIT COMMUN :**

**SCHLIWINSKI Jean-Claude** (Bordeaux)

**COLLÈGE DES PERSONNELS**

**TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

**MSJEPVA :**

**LAGARDE Pierre** (Nancy)

**BRIOT Sophie** (Orléans)

**COLLÈGE DES PERSONNELS**

**D'ENCADREMENT ET**

**D'INSPECTION :**

**SALTEL Guilhem** (Guadeloupe)